

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 05 octobre 2023
Convocation affichée le : 05 octobre 2023
Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON - Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU _ Séverine LEBRUN — Marie-Hélène BRANDILLY - Véronique PICHERIT

Absents excusés : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Loïc COMMEUREUC

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération
2023/68

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS CCBR

- Code générale des collectivités territoriales ;
- Délibération n°2021-10-DELA-54 de la Communauté de communes portant approbation de la politique de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes a approuvé en 2021 la mise en œuvre du 3ème programme relatif à la politique de soutien à l'investissement en faveur de communes de moins de 1000 habitants. Ce programme couvre la période 2021-2026, il permet de valoriser les projets d'investissement des communes dont les projets de voirie. La délibération qui fixe les conditions d'attribution de ce fonds de concours précise qu'il est possible de valoriser des projets d'investissement démarrés en 2020.

L'enveloppe globale attribuée à la commune pour la période 2021-2026 a été fixée à 124.446,00€.

Une première demande de versement de ce fonds a été sollicité à l'été 2023. La commune ayant réalisé d'importants travaux de voirie dans son centre bourg, il propose de les valoriser et solliciter un second versement.

Ces travaux d'un montant de 125 282,04€TTC ont fait l'objet du versement de diverses subventions pour un montant 43.516,26€. Il est donc proposé de solliciter le versement du fonds de concours communautaire pour un montant de 40.882,89€ correspond à 50% du montant restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (majorité),

- SOLLICITER auprès de la CCBR, le versement d'un second versement du fonds de concours relatif au soutien à l'investissements des communes de moins de 1000 habitants pour les travaux d'aménagement de son centre bourgs démarrés en 2020 pour un montant de 40.882,89€ soit 50% du montant du restant à la charge de la commune ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Nadine CORBEL